



En bref

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2642 - Édition du 04 Mai 2023



Un procès médiatisé

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE

OU



RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

POLITIQUE : Tribunal judiciaire : Six ans de prison ferme pour le meneur des incidents survenus à Tsoundzou

Hier avait lieu les comparutions immédiates au tribunal judiciaire de Mamoudzou. Plusieurs affaires étaient jugées parmi lesquelles des violences conjugales, un passeur en kwassa, mais surtout le procès de deux individus interpellés après les graves incidents qui se sont produits la semaine dernière à Tsoundzou.

Ce n'est pas tous les jours que la salle d'audience du tribunal de Mamoudzou est presque remplie, en ce mercredi après-midi, pour assister aux comparutions immédiates. Il faut dire que ces comparutions devaient avoir une saveur particulière puisque c'est **la présidente du tribunal judiciaire de Mamoudzou en personne, Catherine Vannier**, qui assurait la présidence des audiences et des débats.

Après un léger couac au démarrage dû à l'absence d'interprète parlant Anglais ou Hindi et ne pouvant donc pas traduire les décisions du tribunal au prévenu, cette première affaire a donc été renvoyée. Ce fut ensuite l'examen

devant le tribunal d'un passeur interpellé dans son kwassa kwassa avec 23 passagers qui a été jugé. Les propos de ce dernier souvent incohérents et parfois farfelus n'ont pas manqué de faire sourire, même rire, l'auditoire. Ce qui faisait dire à certaines personnes venues pour l'occasion : « *Ça se passe souvent comme ça ici ?* ». Ajoutez à cela les problèmes de son et de suspension d'audience et cela aurait pu être un sketch.

Mais si la salle d'audience était bien remplie à la fois du public, des médias et des avocats, c'était surtout pour assister à la comparution de deux individus interpellés **le 27 avril dernier** et qui ont participé activement aux émeutes et aux troubles qui se sont déroulés à Tsoundzou du 23 au 25 avril.

Des violences qui ont choqué la population

Parmi ces deux individus, le chef de bande, **Anli Prince**, à l'origine des incidents qui ont fait le tour des télévi-

sions et des radios et dont l'ensemble des médias nationaux et internationaux n'ont pas manqué de diffuser des images de chaos. La présidente du tribunal étrille de façon interminable pendant de longues minutes les faits qui leur sont reprochés, à savoir vols de tablettes, de téléphones, de passeports, et de nombreux biens matériels, auxquels il faut ajouter la destruction d'un camion benne de 19 tonnes par incendie, la destruction de multiples véhicules, de voitures, d'une mini pelle..., des menaces de mort, des harcèlements; bref la liste semblait ne plus finir.

Maître Andjilani, avocat de la défense et notamment de la dame dont les voyous ont pillé la maison et l'ont menacée de mort, a pris la parole pour demander à ce que le parquet se pourvoie pour lancer une procédure devant un juge d'instruction. « *La comparution immédiate est inappropriée pour cette affaire qui est complexe, et face à la violence des faits qui se sont produits. Il faut garantir le droit des victimes* », argumente l'avocat. Le ministère public a rejeté cette requête estimant qu'il « *comprendait la déception de voir seulement deux individus jugés aujourd'hui* » sur la centaine qui était impliquée dans les violences mais que le fait de lancer une procédure devant un juge d'instruction prendrait des mois d'investigation et de lourdeurs procédurales tant et si bien que l'affaire ne serait jugée au mieux que d'ici 2 à 3 ans. « *Les enquêtes continuent, le parquet poursuit son travail*, indique l'avocate générale. *Une procédure longue ne sera pas efficace* », poursuit-elle. Après une suspension d'audience le tribunal a donc décidé de juger cette affaire ce mercredi 3 mai.

« Il faut aggraver les blancs et les mahorais »



Durant ces **trois jours de violence**, du 23 au 25 avril, une centaine d'individus cagoulés et habillés de combinaisons blanches avaient terrorisé la population, dégradé des biens, incendié des véhicules, jeté des cocktails Molotov, pillé des maisons et caillassé des automobilistes. La présidente du tribunal se tourne alors vers le **second accusé** âgé de 19 ans, **Yanik Djaffar** et lui demande : « *Comment expliquez-vous toute cette violence ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Pourquoi tant de violence à l'encontre de gens qui n'ont rien fait ? – On m'a dit d'y participer*, répond l'accusé la tête basse. La présidente du tribunal lui rétorque « *On vous dit de vous jeter d'une falaise et vous le faites ?*

« *Pourquoi vous avez participé ?* insiste-t-elle. – *On m'a forcé à le faire. – Vous ne savez pas dire non ? – Anli m'a dit de participer car sinon les policiers allaient m'interpeller et brûler ma maison. J'ai pris un châle pour me cacher le visage et nous sommes allés affronter la police* », indique-t-il. Puis c'est au tour de **la procureure** de prendre la parole, visiblement remontée... « *Que pensez-vous des faits que vous avez commis par rapport aux victimes ? Qu'ont elles pensé à votre avis face à une horde de jeunes armés ? Avez-vous réfléchi à cela ? – Non*, répond le mis en cause. – *Et bien réfléchissez maintenant et dites-nous. – Je ne sais pas. La peur ! – Il sait ce que ça veut dire la peur ?!!* », en s'adressant à l'interprète.



De nombreuses affaires ont été traitées en comparution immédiate

Puis ce fut au tour du **chef de la bande**, du meneur de se faire interroger. C'est lui qui aurait récolté de l'argent pour acheter de la nourriture et des boissons aux délinquants et leur aurait fourni ces fameuses combinaisons blanches. Il aurait aussi donné l'ordre de **caillasser les policiers** et de faire des barrages **en réponse à l'opération Wuambushu**, mais également de s'en prendre aux maisons appartenant aux blancs pour les piller. Cerise sur le gâteau, ce même **Anli Prince appartient au comité de Tsoundzou depuis 2018** et dont le rôle, de son propre aveu, est de surveiller les

jeunes pour éviter les violences dans les villages, de défendre les écoliers et d'éviter les vols à l'arraché. C'est lui aussi qui a donné l'ordre d'agresser les blancs et les mahorais et aurait soumis l'idée de se déguiser en femmes pour perpétrer des agressions.

Quand la présidente s'adresse à lui et lui demande ce qu'il pense de ces violences et de sa participation, **il nie**. « *On m'accuse à tort. Ce sont des mensonges. – Pourtant beaucoup de monde parmi les gens interpellés vous mettent en cause. Pourquoi ? – C'est gratuit, je ne l'explique pas* ». Face à ce mutisme et visiblement lassée de ses réponses, la présidente décide de laisser la parole aux différentes parties. « *Nous n'irons pas plus loin avec vous dans vos explications semble-il...* ». Après plusieurs heures de procès, le parquet avait requis contre les deux accusés une peine de quatre ans contre, Yannick J. ainsi qu'une interdiction du territoire français (ITF) et six ans contre Anli Prince, qui était déjà astreint à une interdiction définitive du territoire français.

Après avoir délibéré, **le tribunal condamne Anli Prince à six ans de prison** et maintient une **interdiction définitive du territoire français**, quant à **Yanik Djaffar**, il écope de **cinq ans de prison dont deux avec sursis** et l'obligation de suivre une formation.

B.J.

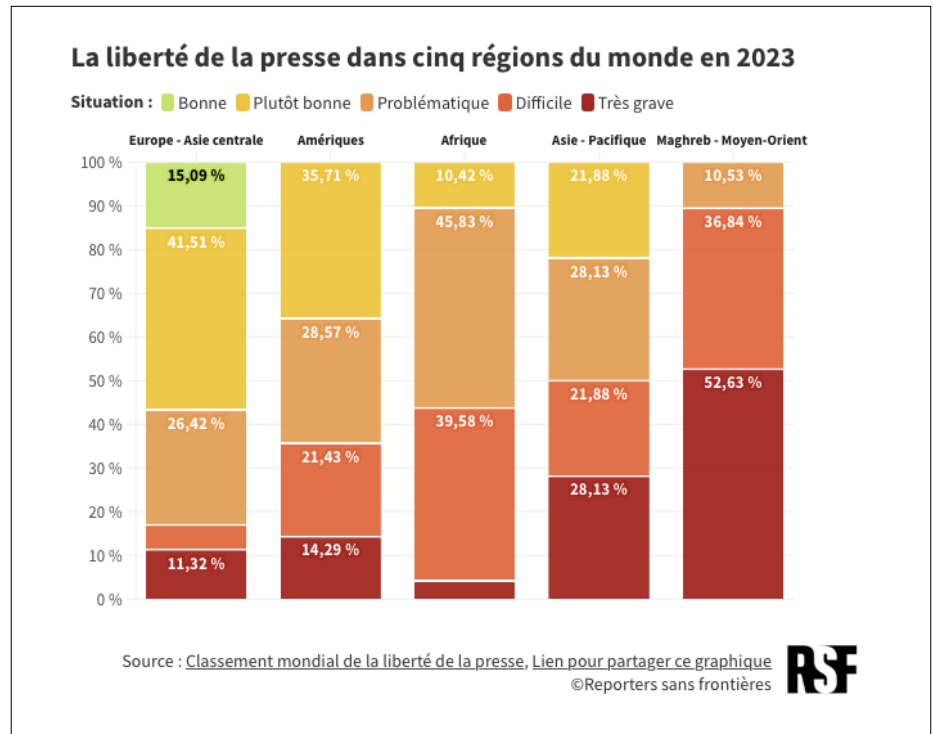


Plusieurs suspensions d'audience ont eu lieu

CULTURE : Journée mondiale de la Presse libre

En ce mercredi 3 mai, il est célébré le 30ème anniversaire de la Journée mondiale de la liberté de la Presse. À l'initiative de l'Unesco en 1991, sa pleine adoption sera finalement actée en 1993 par l'Assemblée générale des Nations-Unies. Ce rassemblement international est aussi l'occasion de dresser un annuel bilan et de rappeler le rôle primordial que jouent les journalistes notamment en matière de défense des droits de l'Homme et des sociétés qu'on souhaite libres.

Née dans un contexte occidental de post-Guerre Froide, cette décision fut aussi la symbolique réponse au regard de l'alarme sonnée par la soixantaine de journalistes du continent africain qui aspirait à une presse pluraliste, affranchie et pleinement indépendante. De cette première requête naîtra la fameuse *Déclaration* (Unescosienne) *de Windhoek* (Namibie)*; première étape majeure internationale pour lutter contre les pressions et censures étatiques exercées sur les journalistes locaux à la-

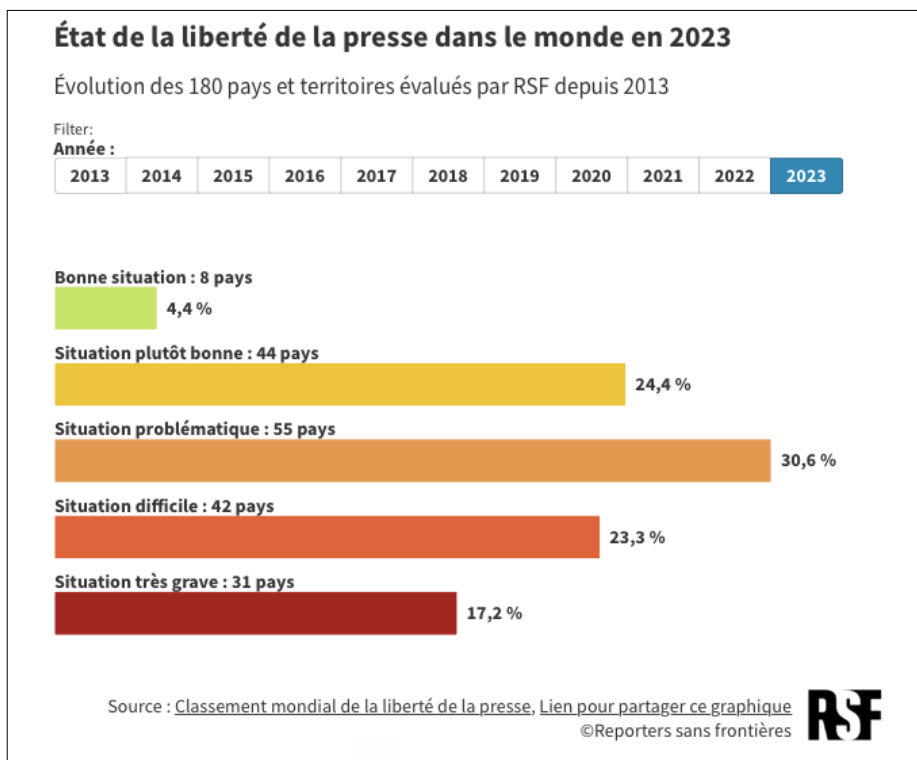


quelle se greffera, le fameux 3 mai 1993, l'instauration de la *Journée mondiale de la Liberté de la Presse*.

Déjà 3 décennies...

Dans un contexte international qui se voulait quelque peu plus apaisé,

l'âge d'or de la Presse papier faisait valoir ses lettres de noblesse. Une noblesse que les utopistes aspiraient éternelle et qui pourtant, peu à peu, s'est profondément vue métamorphosée avec l'arrivée d'Internet et du support numérique. Une ouverture informative davantage tournée vers le Monde qui a permis d'élargir son spectre de pensées, sa vision et la manière globale d'appréhender cette entrée vers le 21ème siècle mais qui a aussi, en contre partie, poussé au déclin nombreux journaux papiers; les remplaçant par des clics et caractères limités. Limités par leur nombre et, malheureusement, parfois par leur subtile et objective pertinence au profit d'une marais plutôt portée sur l'aspect buzzo-quantitatif que qualitatif. À cette surabondance informative qu'il est impératif, avec sain(t) recul (priez pour notre âme), de trier, se greffe désormais l'insidieuse stratégie de la désinformation, aussi appelée fake-news. Une stratégie manipulatrice de propagande, parfois dangereuse, qui s'entremêle aussi aux échanges de tout un chacun donnant, sans filtre aucun, son propre avis brut





sur la question. L'écran est à la fois allié de nouveaux savoirs mais aussi préjudiciable source de vents pouvant parfois tourner à la haine. Au manque d'écoute, s'ajoute le manque d'attention et la rapidité émotionnelle de l'instant rythme désormais nos sociétés. Des sociétés 2.0 où même l'intelligence artificielle et visuelle commence à mettre un sacré bazar dans cette quête du vrai car au final « *qui contrôle l'information, contrôle le Monde...* ».

Et les libertés dans tout ça ?

S'il est un constat unanime qu'il faut souligner, c'est que même en des contrées, initialement catégorisées comme libres, les pressions, répressions et quêtes de décrédibilisation sont de plus en plus marquées. Une recrudescence d'intimidation et de violence qui est encore plus notoire du côté des pays où les notions de liberté sont des plus discutables et c'est bien contre cette généralisation

de l'oppressif mutisme que les journalistes luttent à travers le Monde et parfois même, au péril de leur vie. Contrôle quasi total de la Presse en Hongrie, meurtres massifs de journalistes en période électorale au Mexique, incarcération de n'importe quel média qui oserait évoquer le sujet de guerre en Russie, rachat et détournement des sites d'information par les services secrets égyptiens et la liste est tristement longue. Une liste justement annuelle établie depuis 21 ans par **Reporters sans frontières** qui jauge et classe **180 pays** (sur 195 classés indépendants).

Dans une chauvine approche, et pour ne pas faire durer l'insoutenable suspens, la **France** est remontée de 2 rangs et se classe **24ème**. Une amélioration que les confrères, amoureux du verbe et de la plume, justifient simplement au regard de la régression répressive générale internationale. Les pays nordistes les plus affranchis ne sont guère détrônables,

depuis 7 ans la **Norvège** occupe le **premier rang**, suivie cette année par l'Irlande et le Danemark. Les Pays-Bas qui avaient régressés l'année passée au 22ème rang, remontent à la 6ème place. La Liberté arbitraire de la Presse est aussi soulignée à travers le Brésil et le Sénégal qui, pour le premier, monte de 18 rangs et l'autre chute de 31 places. Dans la **liberté de la Presse du Monde arabe**, on apprend que les **Comores** se hissent à la **première place** et la Syrie au dernier rang. Un rang ultime, le **180ème**, détenu internationalement par la **Corée du Nord...**

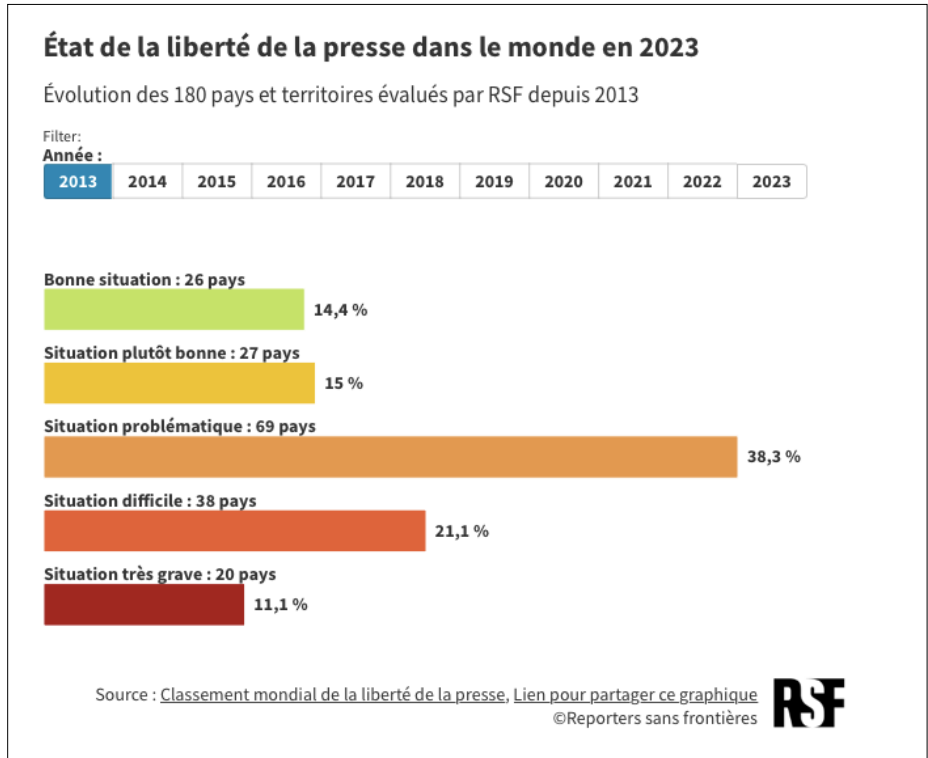
À cette classification numérique se greffe également le caractère moral avec les **catégories** « *problématique* » et « *très grave* ». Une catégorisation, pour cette-dernière qui voit **3 nouveaux pays** intégrer cette triste classification : l'**Inde**, la **Turquie** et **Tadjikistan** qui rejointe l'Iran.

Ainsi vous l'aurez compris, dans ce

Monde de propagande et d'oppression de plus en plus marquées, il est important de se souvenir que, quelque soit notre courant de pensée, l'opinion juste, constructive et vraie se doit d'être défendue car si elle se veut nourrie d'échanges plus ou moins fructueux par la suite, notamment via les réseaux sociaux, c'est justement que des personnes, en amont, ont eu la liberté d'aller quérir l'information pour vous la retranscrire.

MLG

*Ce qui devait devenir la Déclaration de Windhoek a débuté par un séminaire. Organisé par l'UNESCO du 29 avril au 3 mai 1991 à Windhoek en Namibie, ce séminaire réunissait un grand nombre de figure de la presse indépendante africaine.

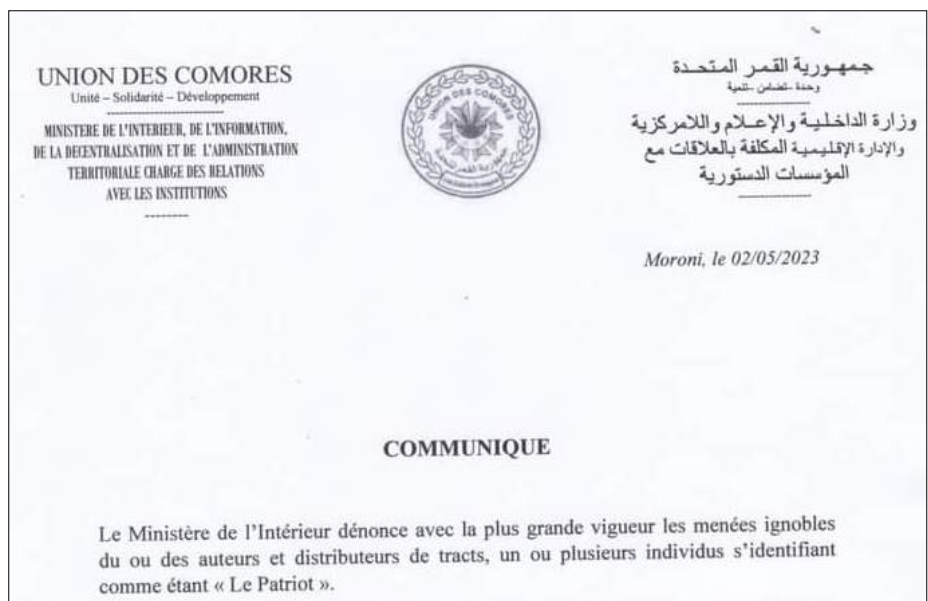


Comparatif / Classement 2013

POLITIQUE : En bref

Le Gouvernement des Comores ne cautionne pas les récents événements

Au regard de cette histoire de message haineux envers les potentiels ressortissants français domiciliés dans l'archipel de l'Union des Comores, le Directeur de cabinet du Ministère de l'Intérieur comorien, basé à Moroni, a fait savoir par communiqué officiel qu'il dénonçait « avec la plus grande vigueur les menées ignobles du ou des auteurs et distributeurs de tracts.. ». Qualifiant le contenu « nauséabonde et dangereux », il est rappelé la sanction sévère du point de vue pénal au regard de « la paix civile et de l'hospitalité légendaire du peuple comorien » qui sont énoncées dans ces officiels écrits tels une force et un atout pour ce « pays bienaimé ». Ayant à coeur de justement préserver la paix, la sécurité et la stabilité du pays, ainsi que de l'ensemble de ses habitants (sous-entendu, ressortissants inclus), le Ministère concerné enquête activement pour retrouver traçabilité des auteurs et de leurs potentiels



complices.

Du côté populaire et local, il nous a été confirmé que cela s'agissait d'actes isolés n'ayant aucun impact sur l'esprit de convivialité qui de-

meure. En somme, la Vie normale suit son cours... Un cours diplomatique annoncé qui conduit une proche rencontre à Paris, entre ce même ministère comorien et Gérard Darmanin.

Un Wuambushu de la Santé, de l'Éducation, de l'Aménagement et du Logement ?

Dans sa prise de paroles au Sénat, s'adressant directement au ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, le sénateur Thani M. Souilihi soulève la question des mesures gouvernementales supplémentaires qui seront engagées au regard de « cette promesse de retour à l'ordre républicain » et de son succès tant espéré. De son côté, Gérard Darmanin, en ouverture de réponse, a salué la prise d'initiatives des élus mahorais qui a justement engendré la mise en place de cette opération. Faisant état de « moyens engagés, sans précédent, pour maîtriser la démographie », il rappelle que la surpopulation fait « dériver les services publics » en l'état actuel des choses. Par ailleurs, il précise que sur les 60 objectifs fixés par la police judiciaire, 22 interpellations avec comparutions quasi immédiates ont déjà eu lieu, en plus de décisions de justice fermes (entre 7 et 10 ans de prison pour la plupart des condamnés). Concernant le



volet des décasages et des destructions des bangas, le Ministre du logement a mis à disposition toutes les solutions de relogements possibles précisant que tous les mineurs ne sont pas reconduits à la frontière et bénéficient d'un service accueil et de logement auprès

des services de l'enfance. Madagascar, Sri Lanka, Afrique des grands-lacs et bien entendu Comores, tous sont visés dans cette opération d'envergure pour laquelle le Ministre de l'Intérieur s'engage à laisser les moyens de Défense le temps qu'il faudra.

Une manifestation pour la reprise des expulsions

Selon nos confrères de l'AFP, une trentaine de manifestantes issues de collectifs pro-Wuambushu, ont investi le port de Dzaoudzi, ce mercredi, afin de demander la reprise des procédures d'expulsion des personnes d'origine comorienne en situation irrégulière.

Des procédures complexifiées par l'arrêt, depuis le 27 avril dernier, des rotations maritimes Mayotte-Anjouan, affrétées par la compagnie SGTM au regard notamment des procédures administratives et identitaires durcies par le Gouvernement comorien.

Un arrêt qui n'est pas au goût de nombreux habitants mahorais faisant savoir aux forces de l'ordre et autorités françaises leur lasse incompréhension nourrie de colère.



Au mauvais endroit, au mauvais moment ?

Selon une révélation du quotidien Médiapart, un jeune homme de 17 ans, originaire de Doujani, aurait reçu le jeudi 27 avril dernier, vers 22h, une balle dans le mollet. Un malheureux concours de circonstances sachant son innocence auto-proclamée face au motif pénal d'une « participation à un attroupement armé ». Son interpellation a eu lieu dès le lendemain. Une interpellation injuste selon lui qu'il justifie au seul motif d'être comorien.

**ANNONCES
LEGALES**

**DEMANDE DE
PUBLICATION**

LOISIR : Chirongui fait briller les vacances des enfants

Dans le cadre du dispositif national « quartiers d'été »* le centre communal d'action social de Chirongui a souhaité offrir, durant ces vacances de Pâques, un panel d'activités riches à destination de l'ensemble de sa jeunesse.

Des vacances de printemps intitulées *Été de la jeunesse à Chirongui*. Un transfert de saison mais en même temps, c'est un peu toujours l'été sur notre île. Une île riche de sa juvénile et massive population qu'il faut bien occuper, surtout lorsqu'il n'y a pas école et malgré l'actualité qui met en avant un climat pesant, pour ne pas dire insécuritaire « *il faut bien que la Vie continue* » comme le souligne **Ambouharia Abdou**, directrice du Ccas de ladite commune. Une commune composée de 7 villages pour lesquels la muni-



Des vacances sous le signe des activités aussi diverses que richement variées à l'image de cette fresque 100% création des enfants



Découverte du lagon par voie sportive pour ces jeunes du canton de Chirongui

cipalité s'est engagée à offrir saine occupation durant ces 2 semaines de congés.

Parce que tout le monde n'a pas la chance de partir en vacances...

Même si nous vivons dans un lieu paradisiaque, il faut bien reconnaître que les infrastructures dédiées aux loisirs et à la jeunesse, sont quelques peu limitées. Alors certes, les activités naturelles et gratuites ne manquent pas en apparence mais il n'est pas toujours évident de s'y rendre, d'être dans un cadre sécuritaire, de savoir nager, d'être accompagné et encadré etc.

Raison pour laquelle les services de la politique de la ville ainsi que de l'animation périscolaire se sont engagés à assurer un programme loisirs quotidien à même les établissements scolaires en plus d'activités sportives extérieures. Des activités comme aujourd'hui dont la thématique était kayak. Ce sont donc 50 enfants qui sont allés, ce jour, parcourir les rivages, les îlots et les mangroves de la zone Sud-Ouest de

notre lagon; l'occasion aussi d'amener un volet éducatif, sensibilisateur et environnemental à tout cela. Une mise en valeur d'un patrimoine naturel tout en apportant une touche ludique. Passés les laborieux premiers coups de pagaie, le public sport aquatique du jour était ravi.

Du côté des activités terrestres, l'humeur se voulait plus artistique avec divers ateliers créatifs. Chaque jour, il y en a pour tous les goûts.

Une forte mobilisation encadrante

C'est au bas mot près de 150 jeunes qui passent à travers ce dispositif, formule vacances "estivales". Des jeunes qu'il faut aller chercher sur l'ensemble du territoire communal de Chirongui, en des points de ramassage précis, pour les conduire sur les divers sites d'activité.

Pour ce faire, en plus du minibus du Ccas, il a bien fallu louer des moyens de locomotion supplémentaires. Et niveau encadrants, on n'est pas non plus en reste, avec une quarantaine d'animateurs répartis sur l'année, dédiés aux activités périscolaires, et plus précisément une vingtaine pour cette période chômée printanière. En contrat municipaux pour



Silence, "ça crée" et créative émulation !

certain, d'autres entrent dans le cadre des Parcours emploi compétences (PEC)**, ce qui permet de les accompagner, de les former, de leur faire passer les agréments obligatoires dans le domaine de l'Animation, pour ainsi leur donner matière d'acquérir l'apprentissage et le bagage nécessaires afin de pouvoir, par la suite, aussi postuler ailleurs, en plus d'une première expérience des plus enrichissantes ET responsa-

bilisantes.

« Le social et l'animation sont aussi des priorités de notre territoire. Ce dispositif permet aux plus jeunes de s'ouvrir, de voir et faire autre chose ce qui est forcément enrichissant. Cette forme d'égalité des chances, même pour les vacances, nous nous devons de leur offrir tout en les faisant sortir de leur quotidien » nous confie **Ambouharia Abdou** très satisfaite de ce programme qui touche bientôt à sa fin.

Avant que les vacances ne soient définitivement terminées, les adolescents bénéficieront d'une sortie excursion journée en la merveilleuse plage de Mbouanatsa pour aller, là encore, admirer les richesses qui composent notre île hippocampe.

**"Le dispositif permet de faire bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), d'activités variées se déroulant au cœur des quartiers, en pieds d'immeuble ou en dehors tout au long de l'été".*

***Un contrat Parcours emploi compétences (PEC) est un contrat aidé qui donne le droit à l'employeur du secteur non marchand de percevoir une aide en contrepartie du parcours d'ac-*



Une partie de la dynamique équipe CCAS et animateurs de Chirongui

compagnement qu'il met en place. Ce type de contrat doit obligatoirement faire l'objet d'une prescription par Pôle emploi, Cap emploi ou encore la mission locale. Il permet d'offrir un poste et un environnement de travail propice à un parcours d'insertion professionnelle et de faciliter l'accès à une formation qualifiante pour le salarié.

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

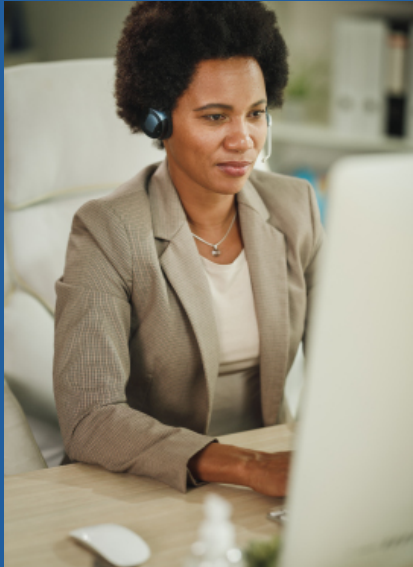
Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com



Une équipe au top composée de 3 professionnels du kayak et 3 animateurs pour encadrer ces 50 jeunes kayakistes en herbe



**ANNONCES
LEGALES**



**DEMANDE DE
PUBLICATION**

Animation Carnaval du CCAS pour ces 38 enfants et leurs 15 animatrices aux petits soins

PHOTO DE LA SEMAINE : Un regard sur Mayotte



Vue sur l'îlot de Sada à travers les verdoyantes feuilles des bananiers (MLG®)